

REGLEMENT DU RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES SENIORS – SAISON 2018/2019

❖ Amendes pour feuilles mal tenues

<i>Erreurs</i>	<i>PRE-NATIONALE Montant de l'amende</i>	<i>REGIONALE Montant de l'amende</i>
N° de match, lieu, date et heure, noms des équipes, division, poule	10,00 €	10,00 €
Heure début de match, heure de fin de match	5,00 €	5,00 €
Durée du set, durée totale match	RAS	RAS
S et R non cochés ou erronés	5,00 €	5,00 €
Score du set non entouré	RAS	RAS
Point non noté, répétition du score pour une équipe	5,00 €	5,00 €
Double remplacement (cercle remplaçant, score,...)	5,00 €	5,00 €
Nombre de remplacements ou TM erronés ou absents	Pas de pénalité mais contrôle	Pas de pénalité mais contrôle
Total points ou sets erronés ou absents	15,00 €	5,00 €
Inversion des équipes dans le pavé Résultats	15,00 €	10,00 €
Report des remplacements ou TM au 5 ^{ème} set	RAS mais à faire figurer dans le RIS	RAS mais à faire figurer dans le RIS
Point non entouré si sanction	10,00 €	10,00 €
N° de capitaine non entouré	5,00 €	5,00 €
N° de licence erroné ou absent (libéro)	RAS	RAS
N° licence joueur absent	5,00 €	5,00 €
Initiale du prénom erroné ou absent	RAS	RAS
Nom ou prénom (joueur, marqueur, arbitre) erroné	RAS	RAS
N° de maillot mal classé (sans justification dans le pavé Remarques)	5,00 €	RAS
Lettre d'appartenance aux équipes ou nom équipe absente	5,00 €	5,00 €
N° de licence noté alors que la licence n'a pas été présentée	RAS	RAS
Absence signature capitaine, entraîneur	10,00 €	10,00 €
Fermeture des listes joueurs, libéros et entraîneurs	RAS	RAS

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

❖ *Autres amendes*

Erreurs	Montant de l'amende
Feuille en retard	15,00 €
Feuille non conforme (1 ^{ère} fois : avertissement)	15,00 €
Non présentation de licence	10,00 €
Joueur non qualifié ou absence de surclassement (erreur entraînant un match perdu par pénalité : -1 pt ou par forfait : -3 pts)	50,00 €
Score saisi en retard, erroné ou absent	15,00 €
Forfait	140,00 €
Marqueur non qualifié ou absent	20,00 €
Entraîneur ou entraîneur adjoint non qualifié	50,00 €
Soigneur non qualifié	50,00 €
Arbitre non licencié	20,00 €

Rappel : pour toute réclamation, le club doit contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.